

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Paris, le 1^{er} février 2018

*Direction des affaires maritimes
Sous-direction des activités maritimes
Bureau de la vie des services*

Affaire suivie par : Michel ARDOHAIN
michel.ardohain@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 39 10

Relevé de décisions de la réunion intersyndicale DAM/OS du 11 décembre 2017

Liste des participants :

- organisations syndicales (OS) : Jean-Claude DESSERT, David CORBEL et Christian JACOB (CFDT), Selim MENTALECHETA, Stéphane CLUZEL, Stéphanie FERRARI-PAILLET et Patrick HOUSSAIS (FO), Patricia BEN-KHEMIS, Steeve GARBE, Yann GUIHENEUF et Michel LELIEVRE (CGT), Gilles ANNE, Gwenhaël RAUX et Bertrand MAILLARD (UNSA), Catherine CHOLTUS et Maxime CAILLON (FSU) ;
- administration : Thierry COQUIL (DAM), Vincent DENAMUR (DAM/SDSM), Isabelle TANCHOU (DAM/SDAM), Rémi MEJECAZE (DAM/AM3), Antoine HANNEDOUCHE (DAM/AM3), Michel CERES (expert référent armes), Catherine RODOLOPHE-MEROT (DAM/GM3), Michel ARDOHAIN (DAM/AM1).

*

* *

1. Plan de modernisation de la DAM – Etat des réflexions sur la transformation des services en charge de la signalisation maritime

Présentation par le sous-directeur SM d'un point d'étape informel de la mission confiée au CGEDD et à l'IGAM, dont les termes ne préjugent pas des conclusions du rapport attendu au début de l'année 2018.

Présentation par ailleurs de l'état des réflexions menées parallèlement par la DAM avec les DIRM et le CEREMA concernant la transformation des services en charge de la signalisation maritime, ces dernières semaines (diaporama en PJ).

Il s'est agi lors de ces travaux d'évaluer la pertinence des différentes pistes d'évolution d'organisation de l'activité au regard des objectifs de plus grande efficacité de l'administration de la signalisation maritime (recentrage du pilotage de l'exploitation au sein des DIRM, renforcement des synergies entre l'APB et les DIRM, maintien des compétences critiques, etc.) et d'adaptation aux nouveaux enjeux stratégiques dans ce domaine (question de la répartition de la responsabilité des balisages côtier et portuaire, optimisation du parc de balisage physique, adaptation à la numérisation et à l'automatisation des transports maritimes).

Des quatre scénarios d'évolution évoqués, celui de l'optimisation de l'organisation des DIRM (scénario 1) apparaît comme le plus pertinent au regard de l'analyse avantages/inconvénients, sans préjuger toutefois des décisions qui seront prises *in fine*, à la lumière également du rapport du CGEDD-IGAM.

2. Guide du DCS – fiche relative aux armes

La DAM rappelle la genèse des travaux liés à ce nouveau projet. Elle indique que le groupe de travail constitué à cette occasion a été réuni avant l'été et que des échanges se sont tenus depuis pour aboutir au projet présenté.

Les échanges en séance sur le projet d'instruction envoyé par la DAM aux OS en amont de la réunion ont principalement porté sur : la question du port permanent de l'arme à feu, le port obligatoire du gilet pare-balles avec l'arme à feu, la question de l'équipement en menottes, le renouvellement du modèle d'arme à feu ou encore l'introduction d'une visite psychologique périodique.

Une nouvelle version du projet d'instruction sera présentée lors de la prochaine réunion intersyndicale, après consultation du groupe de travail « armes », afin de tenir compte des différentes remarques ou propositions évoquées en séance.

3. Présentation du rapport CGEDD-IGAM relatif à l'organisation du dispositif POLMAR/terre de lutte contre les pollutions marines

Présentation par le chef du bureau AM3 du rapport et de ses recommandations pour la future organisation du dispositif POLMAR/terre.

La DAM réunira prochainement un groupe de travail constitué notamment de représentants des DIRM, des DREAL de zone de défense, des DDTM, du CEREMA et du CEDRE, afin de définir et de proposer aux ministres les meilleures réponses opérationnelles aux recommandations formulées par les rapporteurs, tout en liant cette réflexion avec celle menée dans le même temps sur la signalisation maritime. Une fois les objectifs définis, la transformation du dispositif POLMAR-Terre devra être menée progressivement, très certainement sur plusieurs années, afin de gérer sereinement ses implications en termes de ressources humaines et financières. La concertation sera un élément d'attention permanent.

4. Information sur le permis d'armement

Présentation par la cheffe du bureau GM3 des projets de création du permis d'armement, ayant vocation à se substituer aux anciens titres de navigation dès le 1^{er} janvier 2018, et de mise en place du « portail de l'armateur » (diaporama en PJ).

Cette réforme vise, outre la simplification et la dématérialisation de la procédure, à clarifier les rôles respectifs :

- d'une part de l'administration des affaires maritimes, chargée d'attester par le permis d'armement de la conformité de la composition de l'équipage et des conditions d'emploi de ses membres ;
- d'autre part de l'armateur, désormais seul responsable au quotidien du respect des conditions d'emploi de l'équipage et des éléments liés au permis d'armement (permis de navigation, décision d'effectif).

Elle implique le basculement progressif d'une logique d'instruction systématique *a priori* vers une logique de confiance et de contrôle *a posteriori* des armateurs quant au respect des conditions d'emploi, nécessitant la définition d'un régime juridique de sanctions administratives et pénales et d'une stratégie de ciblage et contrôle, en partenariat avec l'inspection du travail.

Les services déconcentrés seront invités par la DAM à informer les agents de la possibilité de s'informer sur ces réformes via l'intranet de la DGITM, à l'adresse <http://intra.dgitm.i2/reforme-des-titres-de-navigation-r4758.html> (il est même possible de s'abonner aux rubriques).

*
* *

La prochaine réunion intersyndicale se tiendra **le 16 février 2018, à 10h30, en salle 18A de la Tour Sequoïa.**